

Régime canadien de soins dentaires



Le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) couvre une large gamme de services comme le détartrage et le polissage, les examens, les radiographies, les obturations, les prothèses et les traitements de canal.

Depuis que le Régime est lancé:

Deux millions de Canadiens se sont inscrits pour recevoir des soins dentaires, dont plusieurs centaines de milliers au Québec

Près de 11 000 professionnels des soins dentaires se sont inscrits

Plus de 200 000 demandes de réclamation ont été soumises

Le saviez-vous?

À terme, ce régime de soins dentaires aidera à réduire les obstacles financiers à l'accès aux soins buccodentaires pour près de

9 millions

de Canadiens admissibles.



Pas encore inscrit(e)? Vous pouvez le faire:

- En ligne à canada.ca/dentaire ou en scannant le code QR
- Par téléphone au **1 833 537-4342**



Besoin d'aide?

Bureau de circonscription

2030, boul. Pie-IX, Bureau 225 
Montréal QC H1V 2C8 
Tél. 514 283-2655

✉ Soraya.MartinezFerrada@parl.gc.ca
🌐 sorayamartinezferrada.ca

Horaire estival
Lundi au jeudi
9 h à 16 h.
Sur rendez-vous

*An electronic version is available in English. Please contact me for a copy at:
Soraya.MartinezFerrada@parl.gc.ca*

Document mis à jour en juillet 2024.



FEUILLET INFORMATIF

Régime canadien de soins dentaires



**Soraya
Martinez Ferrada**

Députée d'Hochelaga

Rosemont-Est, Hochelaga-Maisonneuve,
Mercier-Ouest

Un mot de Soraya



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

J'aimerais consacrer cette édition à une mesure phare de notre gouvernement qui viendra améliorer la vie des aînés et des familles d'Hochelaga : le Régime canadien de soins dentaires.

Au Québec, comme partout au Canada, beaucoup trop de personnes n'ont pas accès à des soins buccodentaires de qualité. Trop souvent, ces soins dentaires coûtent cher. Les aînés et les familles ne devraient pas avoir à choisir entre payer leur loyer ou leur épicerie et aller chez le dentiste.

C'est pourquoi nous avons mis en place ce régime avec la conviction que tous les citoyens et citoyennes méritent des soins dentaires de qualité. Depuis janvier 2024, des centaines de milliers d'aînés se sont inscrits et à partir de maintenant, tous les enfants en bas de 18 ans y auront accès.

Il y a des moments en politique où un gouvernement fait des choix. La mise sur pied d'un régime dentaire en est un important parce qu'il fait une réelle différence dans la vie des gens. Vous avez été nombreux à communiquer avec moi depuis quelques mois pour me faire part de vos commentaires et pour me témoigner de l'impact que ce programme a eu dans votre vie.

Pour certains d'entre vous, ce sera la première fois depuis des années que

vous pourrez aller chez le dentiste et vous pourrez ainsi retrouver avec fierté, votre sourire.

Vous trouverez dans ce feuillet tout ce qu'il y a à savoir sur le programme. Si jamais vous avez besoin d'un coup de main avec votre demande d'inscription, n'hésitez pas à me contacter. Mon équipe et moi sommes là pour vous rendre service.

Profitez bien de ce bel été et au plaisir de vous croiser dans les rues d'Hochelaga!

Soraya Martinez Ferrada
Députée fédérale d'Hochelaga



Qui peut bénéficier du RCSD ?



- ✓ Aînés de 65 ans et plus;
- ✓ Enfants de moins de 18 ans;
- ✓ Personnes détenant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour les personnes handicapées;
- 🕒 **À venir** Tous les Canadiens âgés entre 18 et 64 ans.

Quelles sont les conditions d'admissibilité ?



- ✓ Ne pas avoir accès à une autre assurance dentaire;
- ✓ Être un résident canadien;
- ✓ Avoir un revenu familial net rajusté de moins de 90 000\$;
- ✓ Être à jour dans ses déclarations de revenus.

Une fois inscrit(e), vous recevrez une carte de la Sun Life et vous pourrez prendre rendez-vous avec votre dentiste.



Quels sont les soins couverts ?



Nettoyages	Prothèses
Examens	Chirurgies
Radiographies	Endodonties
Réparations	Préventions



Quel est le pourcentage du coût couvert par le RCSD ?



Revenu familial net rajusté inférieur à 70 000\$	100% des coûts admissibles
Revenu familial net rajusté entre 70 000\$ et 79 999\$	70% des coûts admissibles
Revenu familial net rajusté entre 80 000\$ et 89 999\$	40% des coûts admissibles



Vous devrez peut-être payer des frais supplémentaires directement aux fournisseurs de soins buccodentaires si vous avez une quote-part, si votre fournisseur facture plus que le guide des tarifs du RCSD ou si vous acceptez un traitement qui n'est pas couvert par le régime. **Avant de recevoir des soins buccodentaires, demandez toujours à votre fournisseur s'il y aura des frais qui ne seront pas couverts par le régime.**